

QUESTIONS D'ÉDUCATION

21ÈME QUESTION

A QUI APPARTIENT L'ENFANT ?

Nous répondons : à la famille.

Nous en sommes déjà convaincus, puisque l'enfant, être faible et ignorant, étant indépendant de l'Etat, doit être soumis à une autorité. Or, abstraction faite de l'Etat, on ne conçoit que l'autorité des parents, l'autorité de la famille.

La cause vivante, intelligente et libre, se doit à l'effet qu'elle engendre en similitude de nature. Les parents donnant à leurs enfants la vie, doivent tout naturellement travailler à conserver cette vie ; ils doivent, de plus, développer cette vie des enfants, sous tous ses aspects, et dans la mesure harmonisée de leurs capacités physiques, morales et intellectuelles.

On ne conçoit pas un devoir, sans un droit correspondant, chez les parents. Ceux-ci ont donc droit à l'éducation de leurs enfants, et ce droit est naturel parcequ'il dérive de la constitution même de la famille.

Le père de famille est donc roi et maître chez lui.

Cette royauté, personne ne peut l'en dépossé-